Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_110-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_110

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Comptes de gestion 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Richard STRAMBIO pouvoir à Christine NICCOLETTI, Sophie DUFOUR pouvoir à Christophe CARRIERE, Alain CAYMARIS pouvoir à Jacques LECOINTE, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Daniel MARIA, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Grégory LOEW pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine PREMOSELLI pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Alain VIGIER pouvoir à Guy DEMARTINI

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Françoise LEGRAIEN, Thierry PESCE, Thierry RUDNIK, Richard TYLINSKI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_110-DE

Conformément aux instructions budgétaires M14, M43 et M49, il est demandé au Conseil d'agglomération de bien vouloir statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles de la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget relative aux différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

1.LE BUDGET PRINCIPAL

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde d'exécution excédentaire de :

1 215 207,63€

Tenant compte des excédents antérieurs, la situation financière de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un besoin de financement de : 2 542 809,28€
en section de fonctionnement, un excédent de : 15 816 199,59€

2.LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde d'exécution déficitaire de :

598 290,68€

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un besoin de financement de : - 1 228 132,19€
en section de fonctionnement, un excédent de : 4 356 870,77€

3.LE BUDGET ANNEXE SPANC

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde d'exécution excédentaire de :

54 611,81€

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un excédent de financement de : 5 048,79€
en section de fonctionnement, un excédent de : 159 527,75€

4.LE BUDGET SPECIAL ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_110-DE

à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde d'exécution excédentaire de :

37 049,31€

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un excédent de financement de : 48 042,93€
en section de fonctionnement, un excédent de : 262 607,42€

5.LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde d'exécution déficitaire de :

35 770,55€

En l'absence des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un besoin de financement de : 470 544,52€
en section de fonctionnement, un déficit de : 13 300,09€

6.LE BUDGET ANNEXE ZAC CHABRAN

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde nul :

0,00 €

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un excédent de financement de : 1 445,44€
en section de fonctionnement, un excédent de : 233 262,55€

7.LE BUDGET ANNEXE ZAC STE BARBE

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde d'exécution déficitaire de :

38 738,88€

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un excédent de financement de : 11 254,01€
en section de fonctionnement, un excédent de : 86 577,28€

8.LE BUDGET ANNEXE ZAC DES BRÉGUIÈRES

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde nul :

0,00€

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_110-DE

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

en section d'investissement un besoin de financement de : 1 638 899,08€
en section de fonctionnement, un excédent de : 22 078,39€

9.LE BUDGET ANNEXE ZAE DES QUATRE CHEMINS

Le solde de ce compte de gestion est arrêté au 31 décembre 2017, n'intègre pas l'état des restes à réaliser et présente, tout comme le Compte Administratif, un solde excédentaire de :

58 139,58€

Tenant compte des résultats antérieurs, la situation financière de ce budget au 31 décembre 2017 est la suivante :

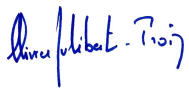
en section d'investissement un solde nul : 0,00€
en section de fonctionnement, un excédent de : 58 139,58€

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 14 juin 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les comptes de gestion 2017 tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 05/07/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.